

Pique-nique estival

L'été est de retour, ainsi que les sorties en plein-air entre amis et en famille ! Les démonstrateurs PatisFrance-Puratos ont réalisé une sélection de recettes originales que vous pouvez proposer à vos clients pour égayer leur pique-nique.



LE SANDWICH DE L'ÉTÉ

Par Rémi Silva Chapeleiro

Ingrédients	en g
Farine T65	1000
Puratos Sapore Oracolo	200
Eau	600
Puratos Levure Levante	10
Sel	18
Eau de bassinage	30

Commentaire :

Réaliser une autolyse de 45 minutes avec la farine, l'eau et Sapore Oracolo.

Méthode de travail

Pétrissage (spirale)	1 minute 30 en première vitesse puis 7 minutes en deuxième
Température de pâte	23°C
Pointage	12h minimum à 4°C puis sortir 30 minutes à température ambiante avant division
Division / Mise en forme	150 g
Repos	30 minutes
Façonnage	En demi-baguette
Apprêt	1h à 26°C
Décors / Coup de lame	Fariner avec un coup de lame
Cuisson	15 minutes à 250°C

Sapore Oracolo

Levain liquide actif de seigle, haut de gamme. Aujourd'hui, les consommateurs recherchent aussi un goût plus prononcé à la fois acidulé et malté.

AVANTAGES :

- Permet l'appellation pain au levain*
- Optimise la conservation
- Compatible avec le concept 10 Pains 1 Pétrin
- Notes : bière, pomme et raisin
- Saveurs : acétique, seigle et malt
- Dosage entre 3 et 20%

Disponible en seau de 10 kg.

Date de durabilité minimale de 2 mois (se conserve au frais (4°C maximum)).

*selon le décret pain 1993



Suggestion de garniture :

Filets de caille, bière brune, tomates, mozzarella, pointes d'asperges blanches, feuilles de mâche.

Laisser mariner les filets de caille dans la bière brune avec du gros sel et du poivre. Egoutter les cailles, les poêler et les déglacer avec un peu de marinade. Les couper en fines lamelles et les réserver.

Faire fondre du beurre dans une poêle et y faire revenir les pointes d'asperges.

Découper des rondelles de tomates, ajouter les lamelles de caille, les pointes d'asperges et la mozzarella. Finir avec quelques feuilles de salade.

Application du règlement INCO.

Allergènes présents à déclarer (*) : gluten (blé et soja), lait et dérivés.